

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 255

présenté par
M. Straumann, M. Reitzer et M. Sordi

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 101.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions doivent relever de l'accord national qui sera conclu entre l'Assemblée des Départements, la CNAF et la CCMSA et le futur service public de l'emploi.